

Chères citoyennes, chers citoyens,

En tant que conseillers et conseillère, nous aimerions profiter de l'occasion pour partager avec vous les derniers développements et les récents événements qui se sont passés au cours des derniers mois dans la Ville de Léry. Nous voudrions également porter à votre attention quelques projets à venir. Ce mot est normalement réservé au maire, mais en tant que représentants et représentante, nous croyons qu'il est aussi important de communiquer avec vous.

Premièrement, nous aimerions féliciter et remercier M. Yvon Maillot pour avoir célébré en 2012 ses 22 ans de service en politique municipale. Il représente la Ville de Léry depuis 1990 à titre de conseiller et en tant que maire depuis 1998. Ses services auprès de la Ville de Léry sont sans aucun doute parmi les plus longs dans l'histoire de la Ville et nous avons tous bénéficié de ses connaissances et de son expérience. Nous aimerions également remercier sa femme Mme Gilberte Savard pour l'avoir supporté comme il nous a supportés.

Nous sommes heureux d'annoncer que la Phase 1 du projet d'aqueduc et d'égout sanitaire est complétée à 90%. À ce jour, il reste environ 10% des travaux à compléter et des corrections à faire. Mme Rose-Hélène Langlais (gestionnaire de projet), Genivar (ingénieurs), Sintra (entrepreneur) et M. Philippe Chrétien (responsable de l'urbanisme et de l'inspection municipale) travaillent présentement pour apporter les corrections nécessaires. Nous avons des retenues contractuelles pour s'assurer que tous les travaux soient complétés tels que prévus. Lorsque lesdits travaux seront complétés, les derniers paiements seront faits auprès de Genivar et de Sintra.

Au cours des trois dernières années, nous avons reçu plusieurs commentaires positifs et négatifs concernant le projet d'aqueduc et d'égout sanitaire, mais nous croyons que ces nouveaux services offriront une meilleure qualité de vie aux résidents de la Ville de Léry.

Concernant la Phase 2 du projet d'aqueduc et d'égout sanitaire, des plans préliminaires ont été déposés auprès du ministère des Affaires municipales et ces derniers nous ont informés que nous devons attendre la fin des travaux de la Phase 1 avant de pouvoir nous confirmer l'octroi de nouvelles subventions. Nous sommes déterminés à ce que la phase 2 devienne une réalité et nous comptons sur votre appui pour en arriver à la réalisation de ce projet.

En ce qui a trait aux travaux de la nouvelle Autoroute 30, nous nous réjouissons qu'ils achèvent, ce qui nous permettra de remettre en état le terrain de baseball et d'aménager notre nouveau terrain de soccer.

En 2014, la Ville de Léry célébrera son 100^e anniversaire. Nous sommes donc à la recherche de bénévoles afin de planifier cette célébration et ces commémorations. Si vous êtes intéressés, veuillez téléphoner à l'hôtel de Ville.

Nous encourageons tous les citoyens et citoyennes à s'impliquer, entre autres, en assistant aux séances publiques et en nous faisant part de vos commentaires et/ou suggestions.

Merci à chacun d'entre vous et nous vous souhaitons un très bel automne.

Votre Conseil municipal



Dear Citizens,

As your district councillors, we would like to take this opportunity to share with you several updates and happenings in Ville de Léry from these past couple of months. We would also like to look at several upcoming projects. This message is normally reserved for the Mayor, but as your representatives, we also felt it was important to communicate with you.

Firstly, we would like to congratulate and thank Mr. Maillot as he celebrates 22 years of active political service in 2012. He has represented Ville de Léry since 1990 in the post of councillor and as mayor since 1998. His service is undoubtedly amongst the longest in the town's history and we have all benefitted from his knowledge and experience. We would also like to thank his wife, Mrs. Gilberte Savard, for supporting him as he has supported us.

We are happy to announce that Phase 1 of the sewer and aqueduct project is 90% complete. As of today, there remains approximately 10% of the work and corrections to undertake. These remaining task and issues are being overseen by Mrs. Rose-Hélène Langlais (project manager), Genivar (engineers), Sintra (contractor) and Mr. Philippe Chrétien (urban planner and municipal inspector) as needed. We continue to hold a contractual retainer to ensure that the work is completed in a satisfactory manner. Once remaining issues are resolved, the last payments will be made to Genivar and Sintra.

In the last three years, we have received both positive and negative feedback with regards to the sewer and aqueduct project. However, we feel that these new services will provide a better quality of life to residents of Ville de Léry.

With regards to Phase 2 of the sewer and aqueduct project, preliminary plans have been provided to the ministère des Affaires municipales who have since informed us that we must await the end of Phase 1 before they are able to confirm any new subsidies. We are committed to seeing Phase 2 become a reality and count on your support to see the successful completion of the project.

We look forward to the completion of the new Autoroute 30, seeing as this will allow for the

refurbishment of our baseball diamond and the building of our new soccer field.

In 2014, Ville de Léry will celebrate its 100 year anniversary. We are looking for volunteers who will plan celebrations and commemorations. If you are interested, please contact Town Hall.

We encourage all Ville de Léry citizens to become involved by, amongst other things, attending monthly public meetings or by providing us with your comments and/or suggestions.

Thank you to each one of you and we wish you a great Fall season.

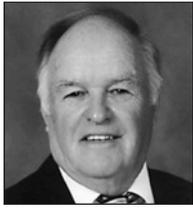
Your Town Council



Table des matières

Votre municipalité Your Municipality	2
Faits saillants du Conseil	3-4
Infos municipales Municipal News	5-6
Projet d'aqueduc et d'égout - Phase 1	7
Urbanisme Urban planning	7-8
Réforme cadastrale Cadastre reform	9
Environnement Environment	10-12
Service d'incendie Fire Department	13-14
Sécurité publique	14
Activités à venir	15-16
Indicateurs de gestion municipaux	17
Animaux de compagnie	18
Section Jeunesse Youth Section	19

Votre Conseil municipal



Yvon Mailhot
Maire
maire@ville.lery.qc.ca
450-692-6861 x 300



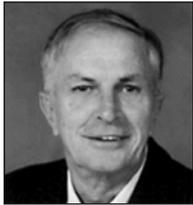
Ville de LÉRY



Lee Royko
Conseiller de La Gare
district1@ville.lery.qc.ca
450-692-6861 x 301



Adrien Desrochers
Conseiller Les Boisés
district2@ville.lery.qc.ca
450-692-6861 x 302



Albert Brault
Conseiller Bellevue
district3@ville.lery.qc.ca
450-692-6861 x 303



Thomas L. Oliver
Conseiller Les Riverains
district4@ville.lery.qc.ca
450-692-6861 x 304



Eric Parent
Conseiller du Manoir
district5@ville.lery.qc.ca
450-692-6861 x 305



Olivia Goodfellow
Conseillère Woodland
district6@ville.lery.qc.ca
450-692-6861 x 306

Directeur général et secrétaire-trésorier:

Dale Stewart

Directeur du service d'incendie:

Maurice Vinette

Coordonnateur mesures d'urgence:

Eric Parent

Inspecteur municipal:

Philippe Chrétien

Responsable de l'urbanisme:

Philippe Chrétien

Responsable des travaux publics:

Serge Malenfant

Président du comité consultatif d'urbanisme:

Lee Royko

Heures d'ouverture:

Du lundi au jeudi de
8h30 à 12h00 et de 13h00 à 17h00
Vendredi de 8h30 à 12h00

Conception et impression du journal:

Les Publications Municipales Inc. – 1-877-553-1955
© Tous droits réservés.

MÉDAILLE DU JUBILÉ DE DIAMANT DE LA REINE ELIZABETH II

Une nouvelle médaille commémorative a été créée dans le cadre des célébrations de 2012 qui marque le 60^e anniversaire de l'accession au trône de Sa Majesté la reine Elizabeth II en tant que Reine du Canada. La Médaille du jubilé de diamant de la reine Elizabeth II permet au Canada de rendre hommage de façon tangible à Sa Majesté pour son dévouement envers notre pays; cette distinction permet également de reconnaître les contributions et réalisations de Canadiennes et de Canadiens.

Le 10 septembre dernier, le Conseil municipal de la Ville de Léry a choisi de rendre hommage à Mme Jocelyne Schmidt, du Club Optimiste de la Ville de Léry, pour ses nombreuses années de bénévolat et son dévouement envers les jeunes de la Ville de Léry en lui décernant la Médaille du jubilé de diamant de la reine Elizabeth II. **Félicitations!**



VOTRE MUNICIPALITÉ / YOUR MUNICIPALITY

CONGÉ À VENIR – HOLIDAY



Veillez noter que nos bureaux seront fermés le lundi 8 octobre 2012 (Action de Grâce).

Please note that our offices will be closed Monday, October 8th, 2012 (Thanksgiving).

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 2^e lundi de chaque mois à 20 heures. Exceptionnellement, pour le mois d'octobre, la séance du Conseil municipal se tiendra le mardi 9 octobre 2012.

MUNICIPAL COUNCIL MEETINGS

The second Monday of each month at 8 p.m. Exceptionally, for the month of October, the Municipal Council meeting will be held on Tuesday, October 9th, 2012.

Pour soumettre vos articles dans le Journal:

«Le Léryverain» est publié à tous les quatre mois et est distribué vers le début du mois de parution. Les organismes de la municipalité et les responsables d'activités sont invités à transmettre leurs communiqués avant le 15 du mois précédant la parution. Il suffit de faire parvenir vos fichiers Word et photos en fichiers séparés (JPG ou BMP) par courriel à: villedelery@videotron.ca

POUR PLUS D'INFORMATION: 450-692-6861



Lors de la séance extraordinaire du 7 mai 2012, le Conseil municipal :

- A adopté le règlement numéro 2012-418 relatif aux branchements à l'aqueduc et à l'égout sanitaire.
- A adjugé à la compagnie «Les Entreprises M.G. Enr.» le contrat relatif à la tonte de pelouse pour l'année 2012 de certains terrains de la Ville de Léry au montant de 5 760,00 \$, avec exemption de taxes.
- A sollicité de la Ville de Châteauguay la mise en œuvre de la fourniture de l'eau à la Ville de Léry, le tout sujet à la conclusion d'une entente intermunicipale à cet effet. (Mise en place des réseaux d'égout sanitaire et d'aqueduc avec protection incendie - Phase 1, projet L98753)

Lors de la séance ordinaire du 14 mai 2012, le Conseil municipal :

- A autorisé le lancement d'un appel d'offres par l'entremise du système électronique d'appel d'offres (SE@O), le tout aux fins d'obtenir des propositions de contrat pour la fourniture de services professionnels relatif à l'évaluation foncière pour la période débutant le 1er janvier 2013 pour se terminer le 31 décembre 2018.
- A autorisé le lancement d'un appel d'offres par l'entremise du système électronique d'appel d'offres (SE@O), le tout aux fins d'obtenir des propositions de contrat pour la fourniture et la pose d'environ 1 025 TM d'enrobé bitumineux dans les rues de la municipalité en 2012.
- A accepté la demande d'ajustement d'honoraires professionnels de la firme Genivar pour la période finissant le 7 avril 2012, selon la facture numéro 0239894, datée du 12 avril 2012, au montant de 734,25\$, taxes en sus, et en a autorisé le paiement. (Mise en place des réseaux d'égout sanitaire et d'aqueduc avec protection incendie - Phase 1, projet L98753)
- A octroyé à Refuge A.M.R., organisme à but non lucratif, le contrat pour le ramassage des animaux errants et morts (chiens et chats) et les chevreuils décédés sur le territoire de la municipalité pour une durée de douze (12) mois.

Lors de la séance extraordinaire du 4 juin 2012, le Conseil municipal :

- A approuvé l'acquisition, de gré à gré ou par voie d'expropriation, les droits constituant des servitudes réelles permanente et temporaires aux fins du passage et de l'entretien d'une conduite d'aqueduc et d'une conduite d'égout sanitaire sur le lot 351 partie du cadastre de la Paroisse de Saint-Joachim-de-Châteauguay, circonscription foncière de Châteauguay, de la Ville de Léry (parcelles C, H et G), le tout requis dans le cadre de l'implantation du chemin « M » du projet

d'infrastructures de la Ville de Léry et a mandaté le cabinet Dufresne Hébert Comeau inc., avocats, pour entreprendre les procédures d'expropriation requises conformément à la loi et représenter la Ville de Léry dans ce dossier. (Mise en place des réseaux d'égout sanitaire et d'aqueduc avec protection incendie - Phase 1, projet L98753)

- A octroyé à Construction J.P. Roy Inc. le contrat de construction du branchement de services d'égout et d'aqueduc au 11, rue du Parc-Gendron pour la somme de 8 955,40 \$, taxes incluses, et a autorisé une appropriation à même le règlement d'emprunt 2009-400 pour en payer le coût. (Mise en place des réseaux d'égout sanitaire et d'aqueduc avec protection incendie - Phase 1, projet L98753)

Lors de la séance ordinaire du 11 juin 2012, le Conseil municipal :

- A accepté le dépôt des états financiers et du rapport de l'auditeur indépendant pour l'exercice terminé le 31 décembre 2011.
- A mandaté les vérificateurs Chiasson, Gauvreau pour la vérification des états financiers de la Ville de Léry pour 2012.
- A déposé les indicateurs de gestion municipaux pour l'année 2011, lesquels seront soumis au ministère des Affaires municipales et des Régions et diffusés aux citoyens de la municipalité par le biais du bulletin municipal.
- A nommé M. le conseiller Adrien Desrochers à titre de maire suppléant pour une période de quatre mois, à compter du 1er juillet 2012.
- A nommé M. Éric Groulx, journaliste au service des Travaux publics, à titre de fonctionnaire désigné pour l'application du règlement 2012-418 relatif aux branchements à l'aqueduc et à l'égout sanitaire.
- A approuvé la demande de paiement numéro 15 au montant de 1 111 149,77 \$, taxes incluses, et a autorisé le directeur général et secrétaire-trésorier à en effectuer le paiement à l'entrepreneur général Sintra Inc. (Mise en place des réseaux d'égout sanitaire et d'aqueduc avec protection incendie - Phase 1, projet L98753)
- Adjudication d'une émission d'obligations, résolution de concordance et résolution de courte échéance en lien avec le règlement d'emprunt 2009-400. (Mise en place des réseaux d'égout sanitaire et d'aqueduc avec protection incendie - Phase 1, Projet L98753.
- A accepté la demande d'ajustement d'honoraires professionnels de la firme Genivar pour la période finissant le 13 mai 2012, selon la facture numéro 0249054, datée du 18 mai 2012 au montant de 600,75 \$, taxes en sus, et en a autorisé le paiement. (Mise en place des réseaux d'égout sanitaire et d'aqueduc avec

protection incendie - Phase 1, projet L98753)

- A accepté les contrats d'entretien des groupes électrogènes proposés par Cummins Est du Canada pour une inspection au taux de 405 \$ pour chacun des équipements, et ce pour la période du 1er mai 2012 au 30 avril 2013.
- A confirmé aux citoyens concernés et aux organismes, tels que Ville de Châteauguay et Club Optimiste (Opti-Mômes), que la municipalité allouera une aide financière de 1 500 \$ par enfant âgé de 17 ans et moins ayant des besoins particuliers en raison de leur incapacité inscrit à un camp de jour à l'été 2012.
- A adjugé à la compagnie «Les Entreprises M.G. Enr.» le contrat relatif à la tonte de pelouse pour l'année 2012 d'un terrain additionnel de la Ville de Léry au montant de 600 \$, avec exemption de taxes.
- A adjugé à la compagnie «Lignes Maska» le contrat relatif à la fourniture de lignes de rues au montant de 5 766,77 \$, taxes en sus.
- A adjugé à la compagnie Environex Laboratoires Environnementaux le contrat pour la fourniture d'analyses d'eau potable pour l'année 2012 pour un montant de 2 918,85 \$, taxes en sus, au prorata des services requis pour l'année en cours.
- A approuvé l'acquisition, de gré à gré ou par voie d'expropriation, les droits constituant des servitudes réelles permanente aux fins du passage et de l'entretien d'une conduite d'aqueduc et d'une conduite d'égout sanitaire sur le lot 351 partie du cadastre de la Paroisse de Saint-Joachim-de-Châteauguay, circonscription foncière de Châteauguay, de la Ville de Léry (parcelle B), le tout requis dans le cadre de l'implantation du chemin « M » du projet d'infrastructures de la Ville de Léry et a mandaté le cabinet Dufresne Hébert Comeau inc., avocats, pour entreprendre les procédures d'expropriation requises conformément à la loi et représenter la Ville de Léry dans ce dossier. (Mise en place des réseaux d'égout sanitaire et d'aqueduc avec protection incendie - Phase 1, projet L98753)

Lors de la séance extraordinaire du 3 juillet 2012, le Conseil municipal :

- A autorisé Sintra Inc. à construire cinq tranchées drainantes aux endroits stratégiques identifiés par les ingénieurs de Genivar, et ce, au coût global de 86 009,72 \$, taxes en sus. (Mise en place des réseaux d'égout sanitaire et d'aqueduc avec protection incendie - Phase 1, projet L98753)
- A mis, pour l'année 2012, un fonctionnaire désigné selon le règlement 2012-418 relatif aux branchements à

(Suite à la page 4)



l'aqueduc et à l'égout sanitaire à la disposition d'un propriétaire qui en fait la demande hors des heures de bureau et des journées ouvrables moyennant le paiement à la Ville de Léry de certains frais. (Mise en place des réseaux d'égout sanitaire et d'aqueduc avec protection incendie - Phase 1, projet L98753)

- A adjugé à la compagnie «Agritex Ltée» le contrat relatif à la fourniture d'un nouveau tracteur à pelouse au montant de 18 962,82 \$, taxes incluses.
- A autorisé la disposition de l'ancien tracteur à pelouse John Deere (1996) désuet à la compagnie «Agritex Ltée» moyennant un crédit au montant de 459,90 \$, taxes incluses.

Lors de la séance ordinaire du 9 juillet 2012, le Conseil municipal :

- A procédé à l'embauche d'un nouveau pompier volontaire pour une période de probation de 12 mois.
- A entériné la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet de permettre un rapport bâti/terrain de 17,66 %, de permettre que la somme des deux marges latérales soit de 5,48 mètres ainsi que de permettre que le garage attenant comprenne une pièce habitable au-dessus, et ce, en regard de l'immeuble sis au 45, rue du Parc-Tisseur, en la Ville de Léry.

- A entériné la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet de permettre l'installation d'un escalier menant au sous-sol à 1,28 mètre de la ligne de terrain, et ce, en regard de l'immeuble sis au 1277, boulevard de Léry, en la Ville de Léry tout en respectant la condition élaborée par le Comité consultatif d'urbanisme.
- A adjugé à la compagnie Sintra Inc. le contrat relatif à la fourniture et à la pose d'enrobé bitumineux, Projet V12-001, au montant de 109 579,86 \$, taxes incluses.
- A accepté les honoraires professionnels du Groupe Desfor pour un montant de 2 726,37 \$, taxes incluses, selon la facture 11611022-26, datée du 31 mai 2012, et en a autorisé le paiement. (Mise en place des réseaux d'égout sanitaire et d'aqueduc avec protection incendie - Phase 1, projet L98753)
- A adjugé à la compagnie «Techsport Inc.» le contrat relatif à la fourniture et à l'installation de modules de terrain de jeu, au montant de 23 854,53 \$, taxes incluses.

Lors de la séance ordinaire du 13 août 2012, le Conseil municipal :

- A adjugé à la compagnie «Leblanc Ford» le contrat relatif à la fourniture d'un nouveau camion Ford F-150 (2012) au montant de 19 795 \$, taxes en sus.
- A autorisé la disposition de l'ancien camion Ford F-150 (2000) désuet à la

compagnie «Leblanc Ford» si l'offre d'achat est favorable.

- A octroyé à la compagnie «Construction J.P. Roy Inc.» le contrat de construction du branchement des services d'égout et d'aqueduc au 25A, rue du Parc-Gendron pour un montant de 5 150 \$, taxes en sus et a indiqué que, selon l'article 36.2 du règlement 2012-418 sur les branchements à l'aqueduc et à l'égout sanitaire, le propriétaire du 25A, rue du Parc-Gendron doit assumer la totalité des frais occasionnés à la Ville de Léry par ces travaux.
- A octroyé à la compagnie «Construction J.P. Roy Inc.» le contrat de construction du branchement des services d'égout et d'aqueduc au 39, rue du Parc-Woodland pour un montant de 5 150 \$, taxes en sus et a indiqué que, selon l'article 36.2 du règlement 2012-418 sur les branchements à l'aqueduc et à l'égout sanitaire, le propriétaire du 39, rue du Parc-Woodland doit assumer la totalité des frais occasionnés à la Ville de Léry par ces travaux.
- A confirmé son adhésion au regroupement de l'UMQ pour retenir les services professionnels d'un consultant en matière d'assurances collectives pour les employés municipaux selon les conditions déposées et a confié à l'UMQ le processus menant à l'adjudication du contrat.



UN MESSAGE D'HYDRO-QUÉBEC

Hydro-Québec procède à l'élagage des arbres situés près de son réseau électrique pour assurer la sécurité de la population et prévenir les interruptions de courant.

Le réseau de distribution d'Hydro-Québec est exploité à des tensions de 12 000 à 34 000 volts, et les fils électriques ne sont pas recouverts d'une gaine isolante. Afin de réduire les risques électriques pour la population, Hydro-Québec Distribution installe ces fils au sommet des poteaux. Cependant, lorsque les arbres à proximité de ces poteaux atteignent une certaine hauteur, ces fils peuvent présenter un risque important d'électrisation.

D'ailleurs, l'une des principales causes des interruptions de courant demeure le contact entre les branches et les lignes de distribution, et ce, particulièrement en cas de chute de branches. En effet, des événements

climatiques tels que les grands vents, la neige mouillée et le verglas mettent le réseau électrique d'Hydro-Québec à rude épreuve.

C'est pourquoi Hydro-Québec effectue régulièrement de l'élagage préventif, et parfois même procède à l'abattage de certains arbres situés à proximité de ses lignes de distribution. Ainsi, **entre juillet et décembre 2012**, Hydro-Québec réalisera des travaux d'élagage ou d'abattage d'arbres dans différents secteurs de la municipalité de Léry.

Hydro-Québec mandate des entreprises spécialisées en arboriculture-réseau pour réaliser ces travaux. Elles seules sont habilitées à intervenir à moins de 3 mètres (10 pieds) des fils électriques et à faire, au besoin, l'abattage d'arbres situés près du réseau. À cet effet, des élagueurs de l'entreprise **Asplundh Canada** passeront bientôt dans votre quartier.

Pour un réseau sécuritaire et un nombre réduit de pannes

Hydro-Québec préconise une coupe latérale pour les arbres situés à côté d'une ligne de distribution ou une taille en V si les arbres se trouvent directement sous une ligne. Ces techniques ont fait leurs preuves quant à la préservation de la santé de l'arbre et à

l'orientation des nouvelles pousses du côté opposé aux lignes électriques. Hydro-Québec peut proposer l'abattage d'un arbre qui menace le réseau électrique, tout particulièrement lorsque cet arbre est malade, partiellement déraciné ou endommagé après une tempête. Hydro-Québec s'assure alors d'obtenir l'autorisation du propriétaire de l'arbre.

Mieux vaut prévenir...

Afin de réduire les interventions répétitives sur les arbres, les risques d'électrisation et les interruptions de courant, Hydro-Québec suggère de planter des arbres à faible déploiement et à croissance limitée près des installations électriques.

Attention au courant !

Ne tentez jamais d'élaguer ou de couper un arbre qui se trouve près des lignes aériennes et des installations électriques. Confiez plutôt ces travaux à des professionnels.

Pour plus de renseignements sur l'élagage ou sur les variétés d'arbres s'harmonisant avec le réseau électrique, visitez le site web d'Hydro-Québec, au www.hydroquebec.com/arbres/index.html



MESSAGE IMPORTANT / IMPORTANT MESSAGE

PANNES DE COURANT

Lors de pannes de courant, nous vous invitons à communiquer avec le service à la clientèle d'Hydro-Québec au **1-800-790-2424**, afin de les informer qu'il y a une panne dans votre secteur en mentionnant le plus de détails possibles : poteau brisé, fil sectionné, arbre tombé sur une ligne, etc. De plus, en téléphonant à ce numéro, Hydro-Québec vous informe du délai approximatif avant le rétablissement du service pour votre adresse. Il est inutile de téléphoner à l'hôtel de ville car malheureusement nous n'avons aucune information concernant les délais et raisons concernant les pannes de courant.

Voici quelques autres coordonnées utiles :

Panne et bris – Signalement (24h sur 24)	1-800-790-2424
Élagage, abattage d'arbre – Travaux à proximité des lignes de distribution	1-888-385-7252
Efficacité énergétique – Programmes offerts	1-800-363-7443
Services à la clientèle – Tarifs, factures, services et informations diverses	1-888-385-7252

Plaintes – Insatisfaction
concernant la facture ou
les services **1-888-385-7252**

Réclamations – Procédure
par écrit uniquement
(télécopieur) **1-888-558-7879**

Recouvrement –
Entente de paiement **1-877-377-7980**

Pour plus d'information, veuillez consulter
le site web d'Hydro-Québec au :
www.hydroquebec.com

POWER OUTAGES

During power outages, we invite you to communicate with Hydro-Québec's customer service at 1-800-790-2424 to inform them that there is an outage in your area as well as to mention any possible details: broken pole, cut electrical wire, tree fallen on a line, etc. In addition, by calling this number, Hydro-Québec informs you of the approximate time for the restoration of service to your area. There is no need to call Ville de



Léry town hall as unfortunately we do not have information with regards to power outages or reasons for restoration delays.

Here are some other useful phone numbers:

Failure and breakdown –
Report (24/24) **1-800-790-2424**

Pruning, tree felling –
Working near distribution lines **1-888-385-7252**

Energy Efficiency –
Programs offered **1-800-363-7443**

Client Services – Rates,
invoices and other
information services **1-888-385-7252**

Complaint –
Dissatisfaction on the
invoice or services **1-888-385-7252**

Claims – Procedure
only in writing (fax) **1-888-558-7879**

Recovery –
Payment agreement **1-877-377-7980**

For further information, please consult
Hydro-Québec's website at :
www.hydroquebec.com



INFOS MUNICIPALES / MUNICIPAL NEWS

3 NOUVEAUX ABRIBUS

Un investissement de la Ville de Léry ainsi qu'une subvention du ministère des Transports ont permis au CITSO d'acquiescer trois nouveaux abribus pour la municipalité. Les abribus ont été installés en bordure du boulevard de Léry en direction ouest aux angles des rues de la Gare, de l'Hôtel-de-Ville et du chemin du Golf. La Ville de Léry souhaite bonne route aux usagers du transport en commun.



TRAVAUX D'ASPHALTAGE

L'ancien ministre des Transports et député de Châteauguay, M. Pierre Moreau, a indiqué dans une lettre datée du 23 janvier 2012 que la Ville de Léry bénéficierait d'une subvention de 100 000 \$ dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal.

En plus du nettoyage et reprofilage de certains fossés, ces fonds serviront notamment aux travaux d'asphaltage suivants :

- un tronçon situé sur la rue de la Gare (entre les limites de la Ville de Châteauguay et le viaduc de l'autoroute 30, en face du terrain de balle et entre la fin des travaux de la Phase I du projet d'aqueduc et d'égout sanitaire et le boulevard de Léry) ;
- un tronçon situé sur le carrefour rue Principale / boulevard René-Lévesque ;
- un tronçon situé sur le chemin du Lac-Saint-Louis (entre les limites de la Ville de Beauharnois et le Croissant Theoret) ;
- un tronçon situé sur la rue Paul (entre la fin des travaux de la Phase I du projet d'aqueduc et d'égout sanitaire et le boulevard de Léry) ;
- un tronçon situé sur la rue du Parc-Notre-Dame (entre la fin des travaux de la Phase I du projet d'aqueduc et d'égout sanitaire et le boulevard de Léry) ;
- un tronçon situé sur la rue du Parc-Woodland (entre la fin des travaux de la Phase I du projet d'aqueduc et d'égout sanitaire et le boulevard de Léry) ;
- un tronçon situé sur le chemin du Lac-Saint-Louis (entre les numéros civiques 634 et 700) ;



• un tronçon situé sur le chemin du Golf (entre le chemin du Lac-Saint-Louis et le boulevard de Léry) ; et

• un tronçon situé sur la ruelle de la rue de la Gare (entre les numéros civiques 6 et 16).

PARC DE L'HÔTEL DE VILLE

Profitant des travaux de branchement des services d'aqueduc et d'égout sanitaire à l'Hôtel de ville, le Conseil municipal a décidé d'investir dans la reconstruction et le réaménagement du Parc de l'Hôtel de ville. Les travaux ont déjà débutés et devraient se terminer cet automne.





PARC MULTIFONCTIONNEL

Avec l'ouverture prochaine de la nouvelle Autoroute 30, le terrain de balle de la Ville de Léry ayant servi pour la construction du viaduc au-dessus de ladite autoroute au cours des trois dernières années devrait reprendre sa vocation originale l'an prochain. S'ajoutera à cet équipement récréatif existant, un nouveau terrain de soccer ainsi que le nouvel emplacement permanent de la patinoire municipale. La patinoire sera asphaltée et devrait servir hiver comme été.

COMPTE DE TAXES 2012 – DERNIER VERSEMENT

La date limite pour effectuer le dernier versement des taxes 2012 était le **27 août 2012**. Si vous n'avez pas encore effectué votre paiement, faites-le le plus tôt possible afin d'éviter d'avoir à payer trop d'intérêts. Les intérêts sont calculés quotidiennement au taux de 16% par année. Vous pouvez effectuer votre paiement par Internet, par chèque, en argent comptant, dans toutes les caisses populaires ou d'économies Desjardins, les Banques Nationale, Scotia, CIBC, TD Canada Trust, Royale et Montréal. **Rappel : le paiement par carte de débit (Interac) est disponible à l'hôtel de ville.**

Nous vous rappelons également que si un versement a été fait en retard, cela a entraîné une perte de privilège et tous les versements sont devenus dus et des intérêts s'ajoutent quotidiennement.

Par contre, veuillez noter qu'un budget 2012 amendé et un règlement de taxation complémentaire seront déposés prochainement suivant la mise en service du projet d'aqueduc et d'égout sanitaire – Phase I. Un compte de taxes complémentaires sera donc envoyé cet automne.

GARDE DES CHIENS

Il faut se rappeler que :

- Toute personne propriétaire d'un chien ou gardant un chien doit détenir une licence ; le coût est de 5 \$.
- Il est interdit de garder plus de 2 chiens sur un terrain ou dans une unité de logement.
- Il est interdit de laisser aboyer un chien.
- Tout chien doit être maintenu en laisse lors de ses balades.
- Vous devez garder votre chien sur votre propriété et de manière à ce qu'il ne puisse en sortir et errer dans les rues.

Pour toute plainte, veuillez vous adresser au service de police au 450-698-1331.



CLÔTURES À NEIGE

- Elles sont autorisées du **1^{er} octobre au 30 avril de l'année suivante**.
- Elles doivent être situées à 50 pieds et plus de l'emprise de rue.
- Sont interdits les pierres, poteaux indicateurs ou tout autre objet pouvant nuire au déneigement des rues.

ABRIS TEMPORAIRES

- Ils sont autorisés du **15 octobre au 15 avril de l'année suivante**.
- Aucun permis ou certificat n'est exigé pour ces installations temporaires.

STATIONNEMENT DE NUIT

Il est interdit de stationner la nuit dans les rues de la municipalité entre 1 heure et 7 heures, et ce, entre le **1^{er} novembre et le 1^{er} avril de l'année suivante**.

DÉPÔT DE NEIGE DANS LES RUES

En vertu du chapitre I sur les nuisances, il est interdit de déposer ou de faire déposer sur un trottoir, **une rue**, un parc ou une place de la municipalité, de la neige ou de la glace provenant d'une propriété privée.

LUMIÈRES DE RUES

Vous avez remarqué qu'une lumière de rue était brûlée, ou toujours allumée ou intermittente, s.v.p. veuillez nous aviser en téléphonant au 450-692-6861. Un électricien est mandaté pour effectuer les réparations environ cinq fois par année.

100^e ANNIVERSAIRE DE LA VILLE DE LÉRY EN 2014

C'est en 2014 que la Ville de Léry célébrera le 100^e anniversaire de sa fondation. Si vous êtes intéressés à travailler comme bénévoles afin de former un comité pour organiser les fêtes du 100^e anniversaire de la Ville de Léry, veuillez s.v.p. nous faire parvenir vos coordonnées.



MUNICIPAL TAXES 2012 – LAST INSTALMENT

The deadline to make the last instalment of your 2012 municipal taxes was August 27th, 2012. If you have not made your payment, it is recommended that you do so as soon as possible in order to avoid paying interest. Interest is calculated daily at a rate of 16% per year. You can make your payment online,

by cheque or cash, in all Desjardins credit unions as well as most banks such as National Bank, Scotiabank, CIBC, TD Canada Trust, Royal Bank and Bank of Montreal. **Reminder: payment by debit card (Interac) is available at Ville de Léry town hall.**

We remind you that if an instalment payment was made late, this resulted in your forfeiture of instalment payment privileges: all instalments became due immediately with interest charges calculated daily.

However, please note that an amended 2012 budget with supplementary taxation will be deposited shortly following the commissioning of Phase I of the sewer and aqueduct project. A supplementary tax bill will therefore be issued this fall.

SNOW FENCES

- They are allowed from **October 1st to April 30th the following year**.
- They must be located fifty (50) feet or more from the street.
- Are forbidden stones, signposts or other items that can interfere with snow removal.

TEMPORARY SHELTERS

- They are allowed from **October 15th to April 15th the following year**.
- No permit or certificate is required for these temporary facilities.



OVERNIGHT PARKING

It is illegal to park overnight on municipal roadways between 1 a.m. and 7 a.m. from **November 1st to April 1st the following year**.

SNOW REMOVAL UNTO MUNICIPAL ROADWAYS

Under Chapter I of the nuisance by-law, one is not allowed to deposit snow or ice from a private property, or cause such to be deposited, onto a sidewalk, **street**, park or place of the municipality.



100th ANNIVERSARY OF THE TOWN OF LÉRY IN 2014

In 2014, Ville de Léry will be celebrating the 100th anniversary of its founding. If you are interested in volunteering on a committee to organize the 100th anniversary celebration, please contact Town hall and leave us your coordinates.

Depuis la séance ordinaire du Conseil municipal du mois de juin dernier, vous pouvez désormais effectuer vos travaux de branchements aux services municipaux d'aqueduc et d'égout sanitaire. Pour ce faire, le Service de l'urbanisme met à votre disposition une série de documents afin de vous épauler dans vos travaux comprenant entre autres le formulaire de demande de permis ainsi qu'une copie du règlement 2012-415 relatif à l'utilisation de l'eau potable et une copie du règlement 2012-418 sur les branchements à l'aqueduc et à l'égout sanitaire. Ces documents sont disponibles sur le site web de la Ville de Léry au www.ville.lery.qc.ca, au Service de l'urbanisme durant les heures de bureau



ou peuvent être envoyés par courriel. Vous pouvez d'ailleurs en faire la demande à l'adresse suivante : urbanisme@ville.lery.qc.ca.

Pour l'obtention du permis de branchement (sans frais), vous devrez nous fournir le formulaire de demande de permis dûment complété ainsi qu'un dépôt de garantie de 500 \$ qui vous sera remis après inspection et acceptation des travaux. Ce dépôt peut être fait par chèque qui ne sera encaissé qu'en cas de nécessité. **Il est très important de prévoir un délai de plusieurs jours** entre la réception de votre formulaire de demande de permis de branchement complété et l'émission de votre permis de branchement.

Lorsque votre permis aura été émis, votre entrepreneur pourra débiter les travaux. À cet effet, vous devrez vous assurer de communiquer avec l'hôtel de ville au 450-692-6861 avant de brancher vos tuyaux à l'entrée de service et avant de remblayer

vos tranchées afin que le tout soit inspecté.

Pour les travaux effectués en dehors des heures de bureau, des frais supplémentaires seront exigibles au montant de 175 \$ + 35 \$/heure (si plus de 3h). À cet effet, vous devez nous informer à l'avance en téléphonant au service d'urbanisme au 450-692-6861. Les heures de bureau sont du lundi au jeudi de 8 heures 30 à midi et de 13 heures à 17 heures et le vendredi de 8 heures 30 à midi.

Pour ceux qui garderont leur puits artésien, vous devrez vous assurer qu'il est déconnecté de la plomberie principale de la résidence. À titre d'exemple, vous pourrez conserver votre puits pour l'usage courant extérieur sur une valve distincte.

En terminant, à titre d'information nous avons émis en date du 27 septembre 2012, 244 permis de branchement sur un total d'environ 460.

URBANISME ET INSPECTION / URBAN PLANNING & INSPECTION

DEMANDES DE PERMIS

PRENEZ LE TEMPS DE BIEN REMPLIR VOS DEMANDES DE PERMIS

Nous vous rappelons qu'un certificat d'autorisation ou un permis est nécessaire **AVANT** d'effectuer les travaux suivants :

- Opération cadastrale
- Lotissement
- Nouvelles ouvertures
- Nouveau stationnement
- Construction, transformation, agrandissement - Portes et/ou fenêtres
- Captage des eaux (puits)
- Bâtiment accessoire (garage, remise, etc.)
- Installation sanitaire
- Piscine
- Démolition
- Abattage d'arbre
- Réparations
- Remblai ou déblai
- Réfection de la toiture
- Clôture
- Tous les autres travaux dont le coût s'élève à plus de 2 000 \$

Pour obtenir le certificat d'autorisation ou le permis, il est très important de **BIEN REMPLIR** le formulaire de demande de permis.

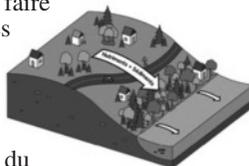
Ce formulaire est disponible à l'hôtel de ville. Vous pouvez aussi en faire la demande par courriel à l'adresse suivante :



urbanisme@ville.lery.qc.ca. Toutes les informations demandées dans ce formulaire sont **NÉCESSAIRES** pour émettre votre permis. Dans la plupart des cas, une copie de votre certificat de localisation **DOIT ÊTRE JOINTE** à votre demande. Il faut prévoir quelques jours pour l'émission du permis, l'inspecteur a cependant un **DÉLAI DE 30 JOURS** pour l'étude du dossier, et ce, à partir du dépôt de la demande ou des compléments d'information. **Les demandes sont traitées par ordre d'arrivée et non selon leur nature.**

TRAVAUX SUR LES RIVES

Si vous envisagez faire des travaux sur les rives, le littoral du lac ou en plaine inondable, il est important de vérifier auprès du service d'urbanisme quelles sont les dispositions des règlements d'urbanisme qui s'appliquent à votre propriété. La réglementation municipale est basée sur la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables. Pour obtenir plus d'information sur cette politique établie par le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, visitez le site Internet suivant : www.mddep.gouv.qc.ca/eau/rives/index.htm ou renseignez-vous auprès du service d'urbanisme de la Ville de Léry.



ABATTAGE D'ARBRES

Sur tout le territoire de la Ville, **IL EST INTERDIT** de couper un arbre **AVANT D'AVOIR OBTENU** un certificat

d'autorisation à cette fin. Le permis ne peut être émis que si l'arbre est mort ou atteint d'une maladie incurable, s'il est dangereux pour la santé ou la sécurité des citoyens, s'il constitue une nuisance ou cause des dommages à la propriété ou s'il empêche une construction, un usage ou un bâtiment autorisé par les règlements municipaux. Dans tous les cas, **LE REQUÉRANT DOIT JUSTIFIER SA DEMANDE.**

Vous pouvez joindre le Service d'urbanisme au numéro 450-692-6861 ou par courriel à l'adresse suivante : urbanisme@ville.lery.qc.ca.

TAKE THE TIME TO PROPERLY FILL OUT YOUR PERMIT APPLICATIONS

We remind you that a permit or a certificate of authorization is required **BEFORE** starting any of the following projects:

- Cadastral operations
- Lot subdivisions
- New openings in structure
- New parking areas
- Construction, transformation, additions
- Windows and/or doors
- Wells
- Accessory buildings (garage, shed, etc.)
- Sewage installations
- Pools
- Demolition
- Cutting of trees
- Major repairs
- Fill or excavation
- Roofing replacements

- Fences
- Any work done at a cost of more than \$ 2,000

To obtain a permit or certificate of authorization, it is important to **PROPERLY COMPLETE** the permit request form. The form is available at Town hall. You can also make your request via email to: urbanisme@ville.lery.qc.ca. All information in this form is **NECESSARY** to issue a permit. In most cases a certificate of location **MUST BE ATTACHED** to your request. You must allow several days for the issuance of a permit, however, the municipal inspector has up to 30 days to study the file, once all the information has been received. **Requests are treated in order of receipt and not by category.**

WORKS ON THE SHORELINE

If you are planning works along the shoreline or banks of the lake or flood plain, it is important to verify with the urban planning department as to what regulations are applicable to your property. The municipal regulations are based on the Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables. To obtain more information regarding this policy established by the Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, visit their internet site at www.mddep.gouv.qc.ca/eau/rives/index.htm or contact the urban planning department of Ville de Léry.

CUTTING TREES

On all of Ville de Léry's territory, it is **FORBIDDEN** to cut down a tree **BEFORE**

OBTAINING a permit that authorizes the cutting. The permit may be issued only if the tree is: dead or suffering from an incurable disease, dangerous to the health and safety of the citizens, constitutes a nuisance, causing property damage or is preventing any construction, use or building permitted by the municipal bylaws. In all cases **THE APPLICANT MUST JUSTIFY HIS REQUEST.**

You may contact the urban planning department at 450-692-6861 or by email at urbanisme@ville.lery.qc.ca.



PROGRAMMES DE RÉNOVATION DOMICILIAIRE (SHQ)

La MRC de Roussillon agit à titre de mandataire de la Société d'habitation du Québec (SHQ) pour la gestion de certains programmes visant à soutenir financièrement la rénovation domiciliaire. Les programmes de rénovation gérés par la MRC sont les suivants :

Programme de réparation d'urgence (PRU)

Le programme PRU vise une résidence unifamiliale en milieu rural, située dans une municipalité de 5 000 habitants et moins et dont la valeur du bâtiment est de 75 000 \$ et moins. Le ou la propriétaire doit y habiter et le revenu annuel du ménage doit être faible. Les travaux visent à corriger les déficiences majeures les plus urgentes.

La subvention maximale possible est de 5 000 \$.



Pour toute information additionnelle ou en savoir davantage sur votre éligibilité, vous êtes priés de contacter M. Giovanni Francese de la firme DGFP au 450-718-3256. Des dépliants d'information sur les programmes de rénovation sont disponibles au bureau de la MRC de Roussillon situé au 260 rue Saint-Pierre, bureau 200 à Saint-Constant ou sur le site web www.mrcroussillon.qc.ca sous l'onglet « Autres mandats ».

Programme RénoVillage

Le programme RénoVillage vise une résidence unifamiliale ou bifamiliale dont la valeur du bâtiment seulement est de 90 000 \$ et moins (selon le compte de taxes). **Pour être admissible:**

1) cette résidence est située dans une municipalité de moins de 5 000 habitants,

OU

2) elle est située dans une municipalité de plus de 5 000 habitants et ne possède pas les deux (2) services (égout et aqueduc).

De plus, le ou la propriétaire doit habiter le bâtiment et le revenu annuel du ménage doit être faible. Les travaux à effectuer sont d'une valeur minimale de 2 000 \$ et visent à améliorer la sécurité du bâtiment.

La subvention maximale possible est de 10 000 \$.



Programme Logement adapté pour aînés autonomes (LAAA)

Le programme LAAA s'adresse aux personnes de 65 ans et plus et à faible revenu. L'aide s'applique à la maison ou au logement occupé à titre de résidence principale.

Les travaux doivent viser à adapter le logement pour une plus grande autonomie et facilité dans les tâches de la vie quotidienne.

La subvention maximale possible est de 3 500\$ lorsque les travaux sont effectués par un entrepreneur licencié.





LA RÉFORME DU CADASTRE QUÉBÉCOIS, ÇA VOUS CONCERNE !

En 1994, le ministère des Ressources naturelles et de la Faune a entrepris une vaste réforme du cadastre québécois. Cette opération d'envergure permettra de mettre à jour la représentation de toutes les propriétés privées du Québec. Ce programme est en grande partie financé par un tarif spécial exigé lors de l'enregistrement des transactions immobilières. Dans la Ville de Léry, la rénovation cadastrale débutera au cours des prochains jours. Elle sera effectuée par les arpenteurs-géomètres de la firme Drolet & Desgagnés, arpenteurs-géomètres et Procad Géomatique senrcr, pour le compte de ce ministère.

Qu'est-ce que le cadastre et pourquoi le refaire ?

Le cadastre est un plan sur lequel toutes les propriétés privées du Québec sont représentées et où l'on en précise les dimensions, la superficie totale, leur position par rapport aux propriétés voisines de même que la forme du terrain qu'elles occupent. Ce plan est fondamental pour l'enregistrement et la protection des droits des propriétaires. Les municipalités l'utilisent notamment à des fins de taxation.

Le cadastre actuel est aussi incomplet qu'inexact et il ne satisfait plus aux normes du nouveau Code civil du Québec en matière de droits de propriété. Comme il remonte à 1860, il ne représente fidèlement qu'à peine 50 % des propriétés privées découpées dans le territoire québécois. De plus, le plan n'a jamais été mis à jour systématiquement et on peut facilement confondre certains emplacements. Ces lacunes se traduisent parfois par des dépenses considérables pour ceux qui désirent se construire, rénover leur maison ou vendre leur propriété.

Au terme du programme de réforme, le cadastre québécois sera complet, fiable, informatisé et constamment à jour.

Quels travaux seront effectués dans la Ville de Léry ?

Seul professionnel autorisé à effectuer des travaux de rénovation cadastrale, l'arpenteur-géomètre doit reconstituer une image aussi complète que fidèle de toutes les propriétés privées de la Ville de Léry et la reporter sur le nouveau plan du cadastre du Québec. Pour ce faire, il doit recueillir et analyser toutes les informations disponibles sur les propriétés, corriger les inexactitudes qui entachent les plans actuels, ajouter les propriétés qui ne figurent pas sur ces plans et regrouper sous un même numéro tous les lots ou parties de lots qui constituent chacune des propriétés afin que le nombre de lots qui figurera sur le nouveau plan soit égal au nombre de propriétés privées au Québec. Si votre

propriété regroupe plusieurs lots et que vous ne désirez pas que les numéros de ces lots soient remplacés par un numéro unique, pour des raisons de taxation, de zonage, d'hypothèque, de vente potentielle ou autre, vous devrez le faire savoir à l'arpenteur-géomètre responsable des travaux.

Votre collaboration est essentielle... à plusieurs égards !

Avant le début des travaux de réforme cadastrale, le ministère des Ressources naturelles communiquera par écrit avec tous les propriétaires fonciers de la Ville de Léry pour solliciter leur collaboration afin de faciliter les travaux de l'arpenteur-géomètre. Celui-ci a accès aux titres de propriétés et aux autres documents publics déposés au bureau de la publicité des droits, mais seul le propriétaire détient les documents privés, tels les certificats de localisation, les plans d'arpentage, les descriptions techniques, les contrats de vente sous seing privé qui n'ont pas été enregistrés au bureau de la publicité des droits, les procès-verbaux de bornage, etc. Si vous avez l'un de ces documents en main, nous vous recommandons d'en faire parvenir une copie à l'arpenteur-géomètre à l'adresse suivante :

M. Martin Trépanier, arpenteur-géomètre
Chargé de projet
Drolet et Desgagnés,
arpenteurs-géomètres et
Procad Géomatique senrcr
6780, 1^{ère} Avenue, Bureau 160
Québec (Québec) G1H 2W8
Téléphone : 1-418-621-0405 poste 15
Télécopieur : 1-418-621-9782

Par ailleurs, si l'arpenteur-géomètre ou l'un de ses employés doit se rendre sur votre propriété pour prendre des mesures ou repérer les marques d'occupation en place (bornes, haies, clôtures, etc.) permettez-lui de circuler librement sur votre propriété. En cas de doute, demandez-lui de s'identifier.

Enfin, lorsque l'arpenteur-géomètre aura terminé son analyse et confectionné le nouveau plan, le Ministère vous fera parvenir le résultat de la rénovation cadastrale de votre propriété ainsi qu'une invitation à consulter le projet de plan et à formuler vos commentaires.

Vous souhaitez en savoir plus ?

Vous pouvez communiquer directement avec le Ministère, en composant, sans frais le 1-888-733-3720 ou consulter son site Internet à l'adresse suivante : www.mrn.gouv.qc.ca/foncier/cadastre. Si vous le préférez, vous pouvez aussi joindre le service d'urbanisme de la Ville de Léry au numéro 450-692-6861 ou par courriel à l'adresse suivante : urbanisme@ville.lery.qc.ca.

THE REFORM OF THE QUÉBEC CADASTRE IS DUE TO BEGIN IN VILLE DE LÉRY

In 1994, the Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) launched a major operation to reform the Québec cadastre and prepare a new cadastral plan. The current cadastre dates from 1860, is incomplete and, in some cases, inaccurate. Following the reform, the new Québec cadastre will be complete, accurate, computerized and updated on an ongoing basis.

In Ville de Léry, the reform will begin in the coming days. It will be carried out by the land surveying firm Drolet & Desgagnés, arpenteurs-géomètres and Procad Géomatique senrcr

The land surveyors will gather and analyze all the available information on properties in Ville de Léry in order to correct any inaccuracies in the existing plan and include any properties that are not currently indicated on the plan.

The collaboration of property owners is essential!

All property owners in Ville de Léry will soon receive, or have already received, a letter sent by the MRNF asking them to send the land surveying firm responsible for the work, Drolet & Desgagnés, arpenteurs-géomètres and Procad Géomatique senrcr, any of the following private documents they have in their possession:

- location certificate
- survey plan
- minutes of boundary determination
- unregistered title of ownership

The contact information for the land surveying firm is as follows:

M. Martin Trépanier, arpenteur-géomètre
Project manager
Drolet et Desgagnés,
arpenteurs-géomètres and
Procad Géomatique senrcr
6780, 1st Avenue, Bureau 160
Québec (Québec) G1H 2W8
Telephone : 1-418-621-0405 ext. 15
Fax : 1-418-621-9782

It is extremely important for property owners to forward these documents, since the land surveying firm otherwise has access only to deeds of ownership and other documents that have been registered at the registry office.

For more information

More information is available on the website www.mrn.gouv.qc.ca/foncier/cadastre or from the MRNF by calling toll free 1-888-733-3720. Information is also available from Ville de Léry's urban planning department at 450-692-6861 or by email at urbanisme@ville.lery.qc.ca.



RAPPEL CONCERNANT LE SERVICE DE COLLECTE DE BRANCHES

Nous vous rappelons que le service de collecte de branches est terminé depuis le 2 octobre dernier, et ce, afin que le personnel des travaux publics puisse se consacrer à la collecte des feuilles. Le service devrait reprendre au mois de mai 2013.

GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Nous vous rappelons qu'il existe un service de première ligne pour répondre à toutes les plaintes concernant les ordures ménagères et le recyclage. Que ce soit pour des ordures non ramassées, un bac de recyclage non vidé, un bac de recyclage brisé, ou toute autre plainte, vous devez communiquer directement avec la ligne info-collecte en téléphonant au 514-928-5227 et en précisant votre nom, votre numéro de téléphone et votre adresse en indiquant la ville.

BAC DE RECYCLAGE

À qui appartient le bac de recyclage ?



Le bac de récupération est la propriété de la Ville de Léry. Il doit demeurer sur place puisque le numéro de série du bac est associé à l'adresse civique de la résidence.

Vous déménagez ?

Vous devez laisser le bac sur les lieux. Lors de l'achat d'une résidence déjà existante, il doit y avoir un bac de récupération. Vérifiez auprès du propriétaire ou, pour plus d'information, téléphonez à l'hôtel de ville au 450-692-6861.

RÉPERTOIRE DES RÉCUPÉRATEURS

Veillez noter qu'il existe un outil fort utile, que la MRC de Roussillon a développé, en ce qui a trait aux récupérateurs. Que ce soit pour des matériaux de construction, des métaux, des résidus domestiques dangereux, etc., la MRC a créé un répertoire des récupérateurs que vous pouvez consulter sur Internet à l'adresse suivante: www.mrcroussillon.qc.ca sous l'onglet « Matières résiduelles ».

COLLECTEUR DE PILES USAGÉES

Suite à une subvention du Fonds Éco IGA obtenue par la MRC de Roussillon, la Ville de Léry s'est vue remettre un collecteur de piles usagées (piles ordinaires et piles rechargeables). Le collecteur de piles usagées est situé dans le hall d'entrée de l'hôtel de ville. Les citoyens intéressés peuvent donc, dès maintenant, se débarrasser de ces résidus domestiques dangereux en les déposant dans le collecteur de piles.



FÉDÉRATION INTERDISCIPLINAIRE
DE L'HORTICULTURE
ORNEMENTALE
DU QUÉBEC

DÉJÀ LE TEMPS DE PENSER À L'HIVER... COMMENT PRÉPARER VOTRE PELOUSE ADÉQUATEMENT?

À l'approche de l'automne, l'entretien de votre pelouse est aussi important qu'au début ou durant l'été. En effet, c'est le moment de préparer votre pelouse pour les mois d'hiver à venir et favoriser une reprise et un verdissement plus rapide au printemps suivant. Pour en savoir plus sur l'implantation et l'entretien d'une pelouse durable, visitez le site www.pelousedurable.com

CONTENEUR POUR PRODUITS ÉLECTRONIQUES

Nous avons le plaisir de vous informer que l'hôtel de ville dispose maintenant d'un conteneur pour tous les produits électroniques. Si vous voulez vous départir de certains produits électroniques, il vous suffit de vous présenter à l'hôtel de ville durant les heures d'ouverture. Voici la liste des produits électroniques qu'il est possible de laisser dans le conteneur.

- Les ordinateurs de bureau;
- Les ordinateurs portables;
- Les ordinateurs de poche et les tablettes PC;
- Les imprimantes;
- Les téléphones cellulaires ou satellites, sans fil ou conventionnels ainsi que leurs dispositifs mains libres, les téléavertisseurs et les répéteurs téléphoniques;
- Les claviers, souris, câbles, connecteurs et télécommandes et cartouches d'encre conçus pour être utilisés avec un produit visé ci-dessus;
- Les numériseurs, télécopieurs et photocopieurs;
- Les consoles de jeux vidéo et leurs périphériques;
- Les lecteurs, enregistreurs, graveurs ou emmagasineurs de sons, d'images et d'ondes, amplificateurs, égaliseurs de fréquences et récepteurs numériques;
- Les baladeurs numériques, lecteurs de livres électroniques, récepteurs radios, émetteurs-récepteurs portatifs, appareils photos numériques, cadres numériques, caméscopes et systèmes de localisation GPS;
- Les routeurs, serveurs, disques durs, cartes mémoires, clé USB, haut-parleurs, webcams, écouteurs et autres dispositifs sans fil conçus pour être utilisés avec un produit visé;
- Appareils électroniques domestiques;
- Les écrans d'ordinateurs;
- Les téléviseurs.

COLLECTE DE FEUILLES

Encore cette année, la Ville offre le service de la collecte de feuilles ; le service a débuté le 17 septembre dernier et il se poursuivra tous les jours ouvrables jusqu'à la tombée de la première neige. Nous vous rappelons que seulement les sacs biodégradables disponibles à l'hôtel de ville, au Dépanneur Léry et chez Liquidation 747 seront ramassés. Comme l'année passée, la Ville donne 10 sacs gratuits par résidence. Pour un nombre additionnel de sacs, il en coûtera aux citoyens 25¢ l'unité.

COLLECTION OF LEAVES

Once again this year, Ville de Léry will provide a leaf collection service. The service began on September 17th and will continue weekdays until the first major snowfall. Please note that only biodegradable bags available at Ville de Léry town hall, Dépanneur Léry and Liquidation 747 will be collected. Like last year, Ville de Léry provides ten free bags per household. For an additional number of bags, it will cost citizens 25 cents each.



BRANCH SHREDDING SERVICE REMINDER

We remind you that the branch shredding service has ended since October 2nd so that the public works department can focus on the collection of leaves. The service should return in May 2013.

WASTE MANAGEMENT

We remind you that there is one phone number to respond to all complaints with regards to garbage and recycling services. Whether for garbage not collected, a recycling bin not emptied, a broken recycling bin, or any other complaint, **you must contact the Info-Collect Hotline at 514-928-5227 and stating your name, phone number, address and town.**

USED BATTERY COLLECTOR



Following a grant from Fonds Eco IGA obtained by the MRC de Roussillon, Ville de Léry was issued a used battery collector (ordinary and rechargeable batteries). The used battery collector is located in the lobby of Ville de Léry town hall where interested citizens can now get rid of this type of hazardous household waste by placing their used batteries in this collector.

UNE NOUVELLE ÉQUIPE VERTE CET AUTOMNE

Du 6 octobre au 18 novembre, la MRC de Roussillon va déployer une équipe de quatre enviro-conseillers sur l'ensemble de son territoire. L'équipe verte sensibilisera les citoyens sur la valorisation des feuilles mortes, que ce soit par de petits gestes faits à la maison ou par le biais des collectes spéciales prévues cet automne.

C'est à pied qu'Hélène Benoit, Ariane Vaillancourt, Alexandre Beaudoin et Jean-Michel Leblanc partiront à la rencontre des résidents. De 11h à 16h les fins de semaine, ils prendront le temps de les informer sur l'importance de la valorisation des feuilles mortes. Ils saisiront cette occasion pour parler des bienfaits associés à leur déchetage, à leur utilisation en tant que paillis, ou à leur compostage. Ces trois techniques dites «de réduction à la source»

se veulent des alternatives écologiques au transport des feuilles mortes vers les sites d'enfouissement. Leur valorisation, à même le sol, contribue également à la fertilisation des terrains des propriétés.

Pour les citoyens qui ont trop de feuilles pour les traiter directement sur leur terrain, l'équipe verte rappellera les dates et les modalités des collectes dédiées à cet effet pendant l'automne. Cette information se retrouvera aussi sur des affichettes envoyées à toute la population, par le biais de la poste.

À travers ces discussions, l'équipe verte pourra aussi en savoir davantage sur la perception qu'entretient la population par rapport à la valorisation des matières organiques.



SEMAINE QUÉBÉCOISE DE RÉDUCTION DES DÉCHETS

Du 14 au 21 octobre, tous les québécois seront invités à poser des gestes pour réduire leur production de déchets. La Ville de Léry et la MRC de Roussillon désire profiter de l'occasion pour promouvoir les différentes initiatives, actives toute l'année, permettant à ses citoyens de réduire la taille de leur sac poubelle.



Récupération des appareils électroniques et informatiques : déposez vos vieux appareils et accessoires à l'Hôtel de ville pendant les heures régulières de bureau.



Promotion des couches lavables : profitez d'une subvention de 150 \$ à l'achat de couches lavables et détournez une tonne de déchets du dépotoir. Visitez www.mrcroussillon.qc.ca sous l'onglet « Matières résiduelles ».



Valorisation des feuilles mortes : déchiquetez et compostez vos feuilles mortes, ou bien participez aux collectes se déroulant tous les jours ouvrables à partir du 17 septembre 2012 jusqu'à la tombée de la première neige.



Promotion du compostage : la MRC a mis sur pied un programme de compostage dans divers écoles et CPE du territoire. Elle organise des soirées d'information sur le compostage et finance aussi un programme de subvention à l'achat d'une compostière. Visitez www.mrcroussillon.qc.ca sous l'onglet « Matières résiduelles ».



Promotion du jardinage écologique : au printemps prochain, surveillez les dates des prochaines soirées d'information sur le jardinage écologique, ou bien renseignez-vous dès maintenant sur les bienfaits de l'herbicyclage au www.mrcroussillon.qc.ca sous l'onglet « Matières résiduelles ».



Récupération du carton : en plus du recyclage hebdomadaire, vous pouvez aussi profiter de deux collectes de surplus de carton par année (en janvier et en juillet).



PROGRAMME DE SUBVENTIONS

COUCHES
LAVABLES
POUR BÉBÉ

Candiac
Châteauguay
Delson
La Prairie
Léry
Mercier
Saint-Constant
Saint-Isidore
Saint-Mathieu
Saint-Philippe
Sainte-Catherine

VALEUR
MAXIMALE DE
150 \$*



* Le montant versé par subvention est d'une valeur maximale du montant de l'achat, jusqu'à concurrence de 100 \$ pour un achat fait au Québec, et de 75 \$ pour un achat à l'étranger du Québec.

COUCHESLAVABLES.MRCROUSSILLON.QC.CA



MRC DE ROUSSILLON
www.mrcroussillon.qc.ca

En collaboration avec votre municipalité locale
Candiac, Châteauguay, Delson, La Prairie,
Léry, Mercier, Saint-Constant, Saint-Isidore,
Saint-Mathieu, Saint-Philippe, et Sainte-Catherine

Programme de subventions
à l'achat d'une compostière



Chaque geste a un impact sur l'avenir!

NOUVEAU ET GRATUIT!

Récupération du
matériel électronique

Où? • Au garage des travaux publics de votre municipalité
• Les résidents de Châteauguay et de Mercier doivent se présenter à l'Écocentre Mélimax de Châteauguay



Quoi?

- Ordinateurs, écrans, imprimantes et autres accessoires informatiques
- Tous types de téléphones, répondeurs et accessoires sans fils
- Photocopieurs, télécopieurs et numériseurs
- Consoles de jeux et accessoires
- Téléviseurs et systèmes audio/vidéo
- Petits appareils électroniques (lecteurs MP3, GPS, appareils photos numériques, etc.)

Service offert par votre municipalité en collaboration avec la MRC



MRC DE ROUSSILLON
www.mrcroussillon.qc.ca





Au cours de la dernière année, la Ville de Léry a procédé à l'embauche de trois (3) nouveaux pompiers volontaires : Monsieur Éric Boileau, Monsieur Éric Primeau et Monsieur Richard Monnière. Nous leur souhaitons la bienvenue au sein du service d'incendie de la Ville de Léry.



SOYEZ PILE À L'HEURE, VÉRIFIEZ VOS AVERTISSEURS DE FUMÉE

Le service de sécurité incendie de la Ville de Léry, en collaboration avec le ministère de la Sécurité publique, vous invite à profiter du changement d'heure le dimanche 4 novembre prochain pour vérifier votre avertisseur de fumée et, au besoin, remplacer la pile. Rappelez-vous qu'un avertisseur de fumée qui fonctionne en tout temps peut sauver des vies.



Pour vérifier votre avertisseur de fumée, il vous suffit d'appuyer quelques secondes sur le bouton d'essai pour que le signal se fasse entendre. Un avertisseur en bon état émet un signal immédiatement après le déclenchement du bouton d'essai.

Testez aussi sa capacité à détecter la fumée en éteignant, par exemple, une chandelle près de l'avertisseur. Si votre appareil est relié à une centrale, vérifiez auprès de la compagnie si elle a bien reçu le signal.

Des points importants à retenir :

- Si votre avertisseur émet des signaux sonores intermittents, c'est que la pile est trop faible et qu'elle doit être changée. N'installez jamais de pile rechargeable.
- Installez un avertisseur de fumée par étage, y compris au sous-sol et, idéalement, dans chaque chambre à coucher.
- Installez des avertisseurs de fumée dans les corridors, près des chambres à coucher, en vous assurant qu'aucun obstacle ne bloque la circulation de la fumée. Fixez-les au plafond ou sur les murs, à une distance de 10 à 30 cm (4 à 12 po) du mur ou du plafond.
- S'il est endommagé, poussiéreux ou qu'il n'émet pas de signal après le remplacement de la pile, changez-le.
- Remplacez votre avertisseur de fumée tous les 10 ans. Fiez-vous à la date indiquée sur le boîtier. En l'absence d'indication, ne prenez aucun risque, remplacez-le.
- Si vous êtes locataire, votre propriétaire doit vous fournir un avertisseur de fumée; toutefois, vous êtes responsable de l'entretenir et de changer la pile, au besoin.

Pour plus de renseignements sur l'avertisseur de fumée et votre sécurité, communiquez avec le service de sécurité incendie de la Ville de Léry et visitez le www.securitepublique.gouv.qc.ca.

FEUX À CIEL OUVERT

Selon le règlement numéro 2007-390, il est interdit en tout temps, sur tout le territoire de la municipalité, de brûler du bois traité ou recouvert de peinture, de teinture, etc., des herbes, des feuilles mortes, des ordures ménagères, des pneus, des bardeaux d'asphalte, des produits formés ou contaminés par le goudron, les plastiques, la colle, le caoutchouc, les solvants ou tout autre produit polluant.

Les feux de bois et les feux à des fins récréatives sont autorisés sur un terrain privé. Ils doivent être sous la surveillance d'un adulte jusqu'à ce que les feux soient éteints. Tout feu ne doit pas nuire aux voisins par le dégagement de fumée ou d'odeur, sans quoi il doit être éteint sans délai.



LA GRANDE ÉVACUATION

Le mercredi 10 octobre 2012 à 19 h.

Comment vous préparer à « La Grande Évacuation »

Quelques jours avant le 10 octobre

1. Faites le plan d'évacuation de votre maison.
2. Choisissez un scénario d'exercice d'évacuation et expliquez-le aux membres de votre famille.
3. Vérifiez le fonctionnement de vos avertisseurs de fumée avant d'entreprendre votre exercice d'évacuation. S'ils sont branchés à une centrale de surveillance, informez votre fournisseur que vous allez faire un exercice d'évacuation et suivez ses instructions.

Le 10 octobre, le jour de « La Grande Évacuation »

4. AVERTIS : faites sonner l'avertisseur de fumée qui se trouve le plus près de la pièce où, selon votre scénario, le feu débute.

5. PRÊTS : évacuez, le plus rapidement possible, selon la procédure que vous avez prévue pour sortir de votre maison. Essayez de le faire en moins de 3 minutes. Pour plus de réalisme, marchez à quatre pattes jusqu'à la sortie, comme s'il y avait de la fumée.

6. SORTEZ : une fois à l'extérieur, rendez-vous au point de rassemblement. ATTENTION! Soyez prudents. Évitez de traverser la rue.

Une fois l'exercice terminé

7. Discutez du déroulement de votre exercice en famille.
8. Partagez l'expérience que vous avez vécue avec vos voisins et, pourquoi pas, avec votre service de sécurité incendie.

Pour plus de renseignements, veuillez visiter le site du ministère de la Sécurité publique au :

www.securitepublique.gouv.qc.ca

On l'a FAIT!

3 minutes pour agir!
Mercredi 10 octobre 19 h
C'est La Grande Évacuation

Semaine de la prévention des incendies du 7 au 13 octobre 2012

Sécurité publique Québec La Capitale Assurances générales



Toute personne responsable d'un feu doit veiller à ce que celui-ci soit allumé à au moins dix (10) mètres de tout bâtiment, pile de bois ou réservoir de combustible et à ce qu'il ne se propage pas en leur direction. Cette distance doit être accrue pour tenir compte de la configuration du terrain, si une dénivellation expose ces biens en raison de la direction du vent ou du cône de fumée entraînant des étincelles. La personne responsable du feu doit rester en surveillance et s'assurer que le feu soit éteint complètement. Quiconque désire faire un feu au sol doit respecter une distance minimale de six (6) mètres de la voie publique.

Quiconque contrevient à l'une quelconque des dispositions du présent règlement commet une infraction et est passible, s'il s'agit d'une première infraction, d'une amende minimale de 100 \$ et maximale de 1 000 \$ pour une personne physique, et d'une amende minimale de 200 \$ et maximale de 2 000 \$ pour une personne morale.

Par contre, pensez-y avant d'appeler le service 911 pour se plaindre d'un feu à ciel ouvert. Une intervention des pompiers de la Ville de Léry coûte un minimum de 1 000 \$ aux contribuables.

OPEN FIRES

It is strictly forbidden to burn polluting material such as, but not limited to: painted or treated wood, grass, dead leaves, household waste, tires, roofing shingles, plastics, tar products, solvents, etc. However, wood and recreational fires are permitted provided that neighbours are not unduly inconvenienced. Non-respect of this regulation may lead to fines varying between \$100 and \$2,000.

However, please think twice before calling 911 to report an open recreational fire. An intervention by Ville de Léry firefighters costs a minimum of 1 000 \$ to town taxpayers.



FLASH SÉCURITÉ

SÉCURITÉ INCENDIE - CONSEILS

Septembre : Une nouvelle saison de chauffage approche, lors de l'achat de votre bois de chauffage, veillez à ce qu'il soit bien sec.

Octobre : La vérification de votre extincteur portatif par un expert dans le domaine vous permet d'être prêt pour toutes éventualités.

Novembre : Au changement de l'heure, n'oubliez pas l'importance de remplacer les piles de vos avertisseurs de fumée. Des comportements négligents et imprudents causent encore la majorité des incendies, 78% proviennent du secteur résidentiel.



SÉCURITÉ PUBLIQUE

VIOLENCE CONJUGALE OU CHICANE DE COUPLE?



Depuis maintenant 25 ans, le Service de police de Châteauguay travaille en partenariat avec la Re-Source de Châteauguay, maison d'aide et d'hébergement pour femmes et enfants victimes de violence conjugale.

La violence conjugale se manifeste de différentes façons. Elle est toujours vécue dans un contexte de relations intimes. Si vous pensez vivre de la violence conjugale, mais que vous avez de la difficulté à mettre des mots sur ce que vous vivez et ressentez, n'hésitez pas à téléphoner à la Re-Source.

Les services sont confidentiels et gratuits 24 heures par jour / 7 jours par semaine.

Divers services sont offerts par des intervenantes qualifiées :

- Écoute et références téléphoniques;
- Intervention individuelle et de groupe;



- Accompagnement pour les différentes démarches;
- Hébergement gratuit, confidentiel et sécuritaire;
- Consultation externe pour femmes non hébergées et leurs enfants.

Service de police de Châteauguay
Section prévention
450-698-3207

La Re-Source
450-699-0908



RENTÉE SCOLAIRE

LA RENTÉE SCOLAIRE

Redoublez de prudence dans les zones scolaires, faites attention à nos enfants.



LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Pour votre sécurité et pour celle des autres usagers de la route veuillez respecter les limites de vitesse.

N'oubliez pas que les dépassements par la droite sont strictement interdits et qu'ils sont extrêmement dangereux.

Police de Châteauguay

Info confidentielle
450-698-3229



ÊTES-VOUS PRÊT?

securitepublique.gouv.qc.ca

Sécurité publique
Québec

POLITIQUE POUR LES SERVICES DE LOISIRS

La politique pour les services de loisirs est offerte aux jeunes résidents de Léry âgés de 0 à 17 ans inclusivement. La Ville de Léry autorise le remboursement d'un montant maximal de 150 \$ par enfant, par année civile. Il n'est pas obligatoire que les services de loisirs soient à Châteauguay ; vous pouvez utiliser les services de loisirs de n'importe quelle autre ville. Cette politique s'applique que vous ayez ou non un passeport-loisir résident valide.

Afin de procéder au remboursement, nous avons besoin d'une copie de la ou des factures, d'une preuve de résidence (permis de conduire, facture, bulletin scolaire) d'une preuve de la date de naissance de l'enfant, (carte d'assurance-maladie, certificat de naissance, etc.). Vous aurez également un formulaire de demande de remboursement à compléter. Les remboursements seront effectués par chèques et seront envoyés par courrier. Cette politique demeure en vigueur tant qu'elle ne sera pas modifiée ou remplacée par une autre entente.

POLICY FOR RECREATIONAL SERVICES

The policy for recreational services is offered to young residents of Léry aged 0 to 17 years. Ville de Léry allows a maximum reimbursement of \$150 per child per calendar year. Please note that it is not mandatory that the recreational services be provided in Châteauguay, you can also make use of such services available in other nearby towns. This policy applies whether or not you have a valid resident «passeport-loisirs» issued by Ville de Châteauguay.

To obtain a reimbursement, a resident will need to provide proof of residence (school report, bill, driver's license, etc.), the child's name as well as date of birth (medicare card, birth certificate, etc.). After verification, reimbursement will be effected by check and sent by mail. This policy will remain in effect until it is amended or replaced by another agreement.

ACTIVITÉS À VENIR



Lundi 1^{er} octobre 2012	9h30 à 11h30 : Début de l'atelier de technique de feutrage de laine pour 10 semaines
Lundi 1^{er} octobre 2012	12h30 à 14h30 : Début de l'atelier DÉLIMA pour 10 semaines
Vendredi 12 octobre 2012	9h30 à 11h30 : Bricolage d'Halloween en technique de feutrage de laine
Vendredi 19 octobre 2012	9h00 à 11h00 : Café-causerie sur les Régimes enregistrés d'épargne-étude
Vendredi 26 octobre 2012	10h30 à 14h00 : Sortie à Récréofun
Samedi 27 octobre 2012	17h00 à 22h00 : Souper spaghetti + Danse d'Halloween
Vendredi 9 novembre 2012	10h00 à 12h00 : Sortie Centre Coyote
Vendredi 16 novembre 2012	9h30 à 11h30 : Sortie au Cinéma
Vendredi 23 novembre 2012	9h00 à 11h00 : Café-causerie Comment aborder la sexualité avec nos enfants
Vendredi 30 novembre 2012	9h30 à 11h30 : Bricolage Savon en technique de feutrage de laine
Vendredi 14 décembre 2012	9h30 à 13h00 : Fête de Noël

Pour plus d'information ou pour vous inscrire: 450-691-4897

TOURNOIS DE CRIBLE

Veillez noter que des tournois de crible au profit des loisirs de la Ville de Léry auront lieu les samedis 6 octobre, 3 novembre, 8 décembre 2012 et 5 janvier, 2 février, 2 mars, 6 avril et 25 mai 2013 à l'hôtel de ville de Léry. Inscriptions de 12 h 30 à 13 h. Les tournois débutent à 13 h 15. Pour information : M. Albert Brault au 450-698-1196 ou Mme Diane Brault au 450-225-4267.



CLUB DE L'ÂGE D'OR

Ceux qui désirent être membres du Club de l'Âge d'or de Léry ou pour plus d'information, veuillez communiquer avec Mme Diane Gendron au 450-692-0459.

CLUB OPTIMISTE

Pour de l'information sur le Club Optimiste de la Ville de Léry ainsi que ses activités, veuillez communiquer avec Mme Jocelyne Schmidt au 450-429-2356.



LES MARCHÉS DU ROUSSILLON CHAMPÊTRE



UN MARCHÉ PUBLIC PRÈS DE CHEZ VOUS!

Fins gourmets ou amateurs de produits santé; venez découvrir les saveurs et produits locaux offerts chaque semaine dans *Les Marchés du Roussillon Champêtre!* Pour une troisième année consécutive, le Centre local de développement (CLD) de Roussillon



et ses partenaires sont heureux d'organiser ces deux marchés publics qui ont attiré plus de 10 000 personnes l'an dernier!

À nouveau pour cette édition, les visiteurs pourront profiter d'une grande variété de produits tels que les viandes, les produits maraichers, la boulangerie et la pâtisserie et plus encore! Un tirage de 75 \$ par semaine en bons d'achat sera offert dans chaque marché. Une gracieuseté des exposants participants. Les marchés publics du *Roussillon Champêtre* seront ouverts tout au long de la saison beau temps, mauvais temps.

Saint-Constant
 Les jeudis jusqu'au 18 octobre
 14 h 30 à 18 h 30
 Angle de la rue Saint-Pierre et de la Montée Lasaline

Châteauguay
 Les samedis jusqu'au 20 octobre
 9 h à 15 h
 70, boulevard Maple face au Centre Sportif Polydium

Faire ses achats aux marchés publics du *Roussillon Champêtre* est une expérience agréable et un choix économique... savoureux! Visitez-nous au : www.facebook.com/marchesroussillon



CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE DU GRAND CHATEAUGUAY

Le Centre d'action bénévole du grand Châteauguay (CABGC) a pour mission la promotion de l'action bénévole dans les différents champs de l'activité humaine et répondre aux besoins du milieu par l'action bénévole.

L'ensemble des actions se regroupe sous quatre champs:

- Le développement de l'action bénévole et communautaire ;
- Le soutien aux bénévoles ;
- Les services aux individus ; et
- Le soutien aux organismes.

Le CABGC dessert les municipalités de : Châteauguay, Mercier, Léry, Sainte-Martine, Saint-Isidore et Saint-Urbain-Premier.

Pour plus d'informations, veuillez communiquer avec la CABGC au 450-699-6289 ou par courriel au cabchateauguay@hotmail.com.

PHOTO DU MOIS / PICTURE OF THE MONTH



Photo Louis Charbonneau



Vue aérienne de Léry



Il nous fait plaisir de vous présenter les indicateurs de gestion municipaux pour l'année 2011, lesquels ont été élaborés dans le but de doter les municipalités d'un nouvel outil de gestion. Ces indicateurs informent les citoyens sur les activités de la municipalité et de leurs résultats.

SOMMAIRE DES INDICATEURS DE GESTION MUNICIPAUX 2011

	2011	2010	2009
SÉCURITÉ PUBLIQUE			
Sécurité incendie			
Coût de la sécurité incendie par 100 \$ d'évaluation (a)	0,04 \$	0,04 \$	0,03 \$
Coût de la sécurité incendie par 100 \$ d'évaluation (b)	0,04 \$	0,04 \$	0,03 \$
Pourcentage des logements résidentiels inspectés	9,10 %	S.O.	S.O.
TRANSPORT ROUTIER			
Voirie municipale			
Coût de la voirie municipale par kilomètre de voie (a)	4 337 \$	3 800 \$	3 542 \$
Coût de la voirie municipale par kilomètre de voie (b)	5 068 \$	4 387 \$	4 100 \$
Enlèvement de la neige			
Coût de l'enlèvement de la neige par kilomètre de voie (a)	2 392 \$	2 091 \$	2 060 \$
Coût de l'enlèvement de la neige par kilomètre de voie (b)	2 392 \$	2 091 \$	2 060 \$
HYGIÈNE DU MILIEU			
Approvisionnement en eau, traitement et réseau de distribution (Presqu'Île et Place du Marquis)			
Nombre de bris par 100 kilomètres de conduite	S.O.	S.O.	S.O.
Coût de distribution par kilomètre de conduite (a)	1 181 \$	847 \$	874 \$
Coût de distribution par kilomètre de conduite (b)	1 181 \$	847 \$	874 \$
Coût d'approvisionnement et de traitement par mètre cube d'eau (a)	0,86 \$	1,36 \$	0,71 \$
Coût d'approvisionnement et de traitement par mètre cube d'eau (b)	1,41 \$	2,00 \$	1,10 \$
Coût de distribution par mètre cube d'eau (a)	0,09 \$	0,08 \$	0,05 \$
Coût de distribution par mètre cube d'eau (b)	0,09 \$	0,08 \$	0,05 \$
Traitement des eaux usées et réseaux d'égout (Place du Marquis)			
Coût du traitement par mètre cube d'eaux usées (a)	0,98 \$	1,37 \$	0,82 \$

	2011	2010	2009
Coût du traitement par mètre cube d'eaux usées (b)	0,98 \$	1,37 \$	0,82 \$
Coût des réseaux d'égout par kilomètre de conduite (a)	S.O.	S.O.	S.O.
Coût des réseaux d'égout par kilomètre de conduite (b)	S.O.	S.O.	S.O.
Coût des réseaux d'égout par mètre cube d'eaux usées (a)	S.O.	S.O.	S.O.
Coût des réseaux d'égout par mètre cube d'eaux usées (b)	S.O.	S.O.	S.O.

Déchets domestiques et assimilés

Coût de la collecte des déchets domestiques et assimilés par local (a)	118,67 \$	132,40 \$	107,68 \$
Coût de la collecte des déchets domestiques et assimilés par local (b)	118,67 \$	132,40 \$	107,68 \$

Collecte sélective de matières recyclables

Rendement moyen annuel de la collecte sélective	0,10t	0,11t	0,10t
Taux annuel de diversion	21,53 %	21,64 %	19,49 %

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE

Croissance des valeurs résidentielles imposables	0,37 %	0,62 %	0,75 %
--	--------	--------	--------

RESSOURCES HUMAINES

Pourcentage du coût de la formation par rapport à la rémunération totale	1,74 %	0,53 %	0,18 %
Effort de formation par employé	8,63 h	0,59 h	0,52 h
Taux de départs potentiels à la retraite	16,67 %	16,67 %	28,57 %
Taux de rétention des nouveaux employés réguliers	S.O.	100,00 %	0,00 %
Durée moyenne des lésions professionnelles	S.O.	S.O.	S.O.

LOISIRS ET CULTURE

Activités récréatives et culturelles

Coût des activités culturelles par habitant (a)	10,02 \$	7,27 \$	8,20 \$
Coût des activités culturelles par habitant (b)	10,02 \$	7,27 \$	8,20 \$
Coût des activités récréatives par habitant (a)	2,04 \$	2,80 \$	2,43 \$
Coût des activités récréatives par habitant (b)	4,23 \$	4,97 \$	3,88 \$

(a) Charges avant amortissement

(b) Charges



Avoir un animal domestique, c'est bon pour la santé physique et mentale!



Au cours des trente dernières années, de nombreuses études ont démontré les effets positifs de la présence d'animaux domestiques sur la santé et le bien-être psychologique. Deux synthèses de la littérature scientifique ont récemment fait le bilan de ces travaux.

Il y a par exemple une corrélation entre le fait de posséder un animal domestique et diverses mesures physiologiques: moindre pression sanguine, moins de triglycérides sériques et niveau plus bas de cholestérol.

Des études expérimentales ont tenté de démontrer plus clairement s'il y avait un lien de causalité. C'est effectivement le cas. Des sujets qui regardent des poissons nager dans un aquarium voient leur pression sanguine diminuer, comparativement à d'autres personnes qui observent un aquarium rempli de plantes, mais sans poissons, ou encore qui regardent un mur blanc.

À la suite d'une crise cardiaque, des patients avec des animaux domestiques avaient un taux de survie plus élevé un an plus tard que ceux sans animaux.



Les possesseurs d'un chien avaient même 8,6 fois plus de probabilités d'être toujours vivants que les autres patients.

Certains effets sont mutuellement bénéfiques. Par exemple, le simple fait de caresser un chien réduit significativement la pression sanguine à la fois chez la personne et chez l'animal !

Par ailleurs, il semblerait que certains animaux domestiques (surtout des chiens) puissent détecter des signes précoces de cancer, de crises d'épilepsie ou d'hypoglycémie chez les diabétiques. Même si les mécanismes ne soient pas encore bien compris, il semble que les chiens soient sensibles à certaines odeurs (par exemple, des composés volatils produits par le cancer et diffusés par la respiration, la sueur et l'urine). Le chien, dont l'odorat est 10 000 à 100 000 fois supérieur à celui des humains, peut être capable de détecter ces substances, même en faible quantité.

Abordons maintenant la santé psychologique. La majorité des gens qui ont des liens étroits avec les animaux ont aussi une forte capacité à l'amour, à l'empathie et à la compassion. Par exemple, une étude a montré que des étudiants très attachés à leur chien avaient également des liens étroits avec leur mère, leurs frères et sœurs et leurs amis (moins avec leur père) et n'étaient pas particulièrement anxieux. Ces études suggèrent que la plupart des gens ne se tournent pas vers les animaux domestiques comme substituts affectifs, en raison de relations insatisfaisantes avec les humains.

Les animaux domestiques améliorent la santé psychologique des personnes en difficulté. Par exemple, leur présence

réduit la dépression des patients atteints du sida ainsi que l'anxiété des patients hospitalisés. Elle améliore la qualité de la vie, et le sens de l'existence des personnes âgées. L'installation d'un vaste aquarium dans la salle à manger d'une unité de patients atteints de démence a augmenté le calme, la socialisation et favorisé de meilleures habitudes alimentaires. Observer les poissons nager était plus efficace que de pratiquer des techniques de méditation.

Certaines études ne constatent cependant pas d'effet positif de la présence d'animaux domestiques sur la dépression.

Les chercheurs expliquent l'impact psychologique positif des animaux par le fait que ces derniers (surtout les chiens) offrent une loyauté et un amour inconditionnels, durables et dépourvus de jugement.



Un nombre croissant de programmes d'assistance par l'animal se développent en Asie, Australie, Europe et Amérique du Nord dans divers cadres: hôpitaux, maisons de retraite, écoles, foyers d'accueil et même prisons. Par exemple, le programme « Assieds-toi pour lire » à Chicago, aide les enfants à vaincre leur timidité et leurs difficultés d'apprentissage en les faisant lire à haute voix devant un animal domestique, attentif et dépourvu de jugement.

Un programme, dans lequel des enfants et des adolescents présentant de graves troubles de conduite, devaient prendre soin d'animaux domestiques, a entraîné une diminution des agressions et une augmentation de l'attention aux autres et des comportements coopératifs, comparativement à un groupe contrôle n'ayant pas bénéficié de ce programme. Par ailleurs, la présence d'animaux domestiques en prison diminue la violence et contribue à une meilleure atmosphère dans l'établissement.

Texte de Jacques Lecomte



Les 8 erreurs

Notre artiste a reproduit ce dessin et a volontairement oublié 8 détails... Si tu regardes attentivement, tu les trouveras sûrement tout seul!



Original



Modifié

SUDOKU

数独

1	7	9		3			2	
			2		1		6	
			4	5	9		7	
		7	1		5			6
	8	3				5	1	
4			3		6	7		
	4		9	2	7			
	3		8		4			
	2			6		9	4	8

NOVICE

6		1		9		3		5
		8				7		
3			7		8			4
			5		9			
		7				1		
			4		1			
9			1		2			3
		5				2		
1		2		4		9		8

INTERMÉDIAIRE

6	7	1	2	9	4	3	8	5
4	2	8	3	6	5	7	1	9
3	5	9	7	1	8	6	2	4
2	1	4	5	7	9	8	3	6
5	9	7	8	3	6	1	4	2
8	6	3	4	2	1	5	9	7
9	8	6	1	5	2	4	7	3
7	4	5	9	8	3	2	6	1
1	3	2	6	4	7	9	5	8

1	7	9	6	3	8	4	2	5
3	5	4	2	7	1	8	6	9
8	6	2	4	5	9	1	7	3
2	9	7	1	4	5	3	8	6
6	8	3	7	9	2	5	1	4
4	1	5	3	8	6	7	9	2
5	4	8	9	2	7	6	3	1
9	3	6	8	1	4	2	5	7
7	2	1	5	6	3	9	4	8

SOLUTIONS

L'ÉNIGME DES CHATS ?

Parviendrez-vous à résoudre cette énigme ou donnerez-vous votre langue... au chat? Dans une pièce, il y a quatre coins. Dans chaque coin, un chat. Devant chaque chat, trois chats. Et sur la queue de chaque chat, un chat... Combien y a-t-il de chats en tout dans la pièce? Cherchez un peu. N'allez pas tout de suite à la solution, sauf si vous abandonnez et donnez votre langue au chat...

La solution...

Rep.: 4 chats ! En effet, chaque chat a déjà devant lui 3 autres chats ceux qui sont dans les coins. Et chaque chat est assis sur sa propre queue.





Ville de LÉRY

2012

La municipalité à votre service

URGENCE 9-1-1

POLICE

(450) 698-1331

ADMINISTRATION

(450) 692-6861

(450) 692-6881 (télécopieur)

Courriel : villedelery@videotron.ca

HORAIRE :

Lundi au jeudi : 8h30 - 12h et 13h - 17h
Vendredi : 8h30- 12h

SEANCE DU CONSEIL :

2^e lundi, 20h

ORDURES MÉNAGÈRES :

Mercredi

OBJETS LOURDS :

Mercredi

COLLECTE SÉLECTIVE :

Vendredi

COLLECTE DE BRANCHES :

1^{er} mardi et 3^e mardi
de chaque mois, soit du

COLLECTE DE FEUILLES :

1^{er} mai au 2 octobre 2012
17 septembre 2012
jusqu'à la première neige

Conseil municipal

MAIRE

Yvon Mailhot

CONSEILLERS (ÈRE)

Monsieur Lee Royko

Monsieur Adrien Destrochers

Monsieur Albert Brault

Monsieur Thomas L. Oliver

Monsieur Eric Parent
Mademoiselle Olivia Goodfellow

Services

Administration

Dale Stewart, Directeur général
et secrétaire-trésorier

Suzie Brind'Amour, Taxation

Incendie

Maurice Vinette, Directeur
Philippe Chrétien, Responsable de

Urbanisme

l'urbanisme et de l'inspection

Travaux publics

Manon Berthiaume, Secrétaire
Serge Malenfant, Responsable
Eric Groulx



CALENDRIER MUNICIPAL 2012 / 2012 MUNICIPAL CALENDAR

Ordures ménagères et objets lourds / Garbage and heavy objects :
Tous les mercredis / Every Wednesday

Recyclage / Recycling : À tous les vendredis / Every Friday

Reunions du Conseil municipal / Council meetings : le 2^e lundi
de chaque mois / the 2nd Monday of each month

JANVIER 2012 JANUARY

D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

JANVIER 2012 JANUARY

D	L	M	M	J	V	S
			1	2	3	4
	5	6	7	8	9	10
	11	12	13	14	15	16
	17	18	19	20	21	22
	23	24	25	26	27	28
	29	30	31			

FÉVRIER 2012 FEBRUARY

D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
	4	5	6	7	8	9
	10	11	12	13	14	15
	16	17	18	19	20	21
	22	23	24	25	26	27
	28	29	30	31		

Collecte de branches / Branch collection : 1^{er} et 3^e mardi
de chaque mois du 1^{er} mai au 2 octobre / 1st and 3rd Tuesdays
of each month from May 1st to October 2nd

Collecte de feuilles / Leaves collection : du 17 septembre jusqu'à
la première neige / from September 17th until first snowfall

MARS 2012 MARCH

AVRIL 2012 APRIL

D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30					

MAI 2012 MAY

D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	5
	6	7	8	9	10	11
	12	13	14	15	16	17
	18	19	20	21	22	23
	24	25	26	27	28	29
	30	31				

JUIN 2012 JUNE

D	L	M	M	J	V	S
					1	2
	3	4	5	6	7	8
	9	10	11	12	13	14
	15	16	17	18	19	20
	21	22	23	24	25	26
	27	28	29	30		

JUILLET 2012 JULY

D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

AOÛT 2012 AUGUST

D	L	M	M	J	V	S
			1	2	3	4
	5	6	7	8	9	10
	11	12	13	14	15	16
	17	18	19	20	21	22
	23	24	25	26	27	28
	29	30	31			

SEPTEMBRE 2012 SEPTEMBER

D	L	M	M	J	V	S
						1
	2	3	4	5	6	7
	8	9	10	11	12	13
	14	15	16	17	18	19
	20	21	22	23	24	25
	26	27	28	29	30	

OCTOBRE 2012 OCTOBER

D	L	M	M	J	V	S
	1	2	3	4	5	6
	7	8	9	10	11	12
	13	14	15	16	17	18
	19	20	21	22	23	24
	25	26	27	28	29	30
	31					

NOVEMBRE 2012 NOVEMBER

D	L	M	M	J	V	S
					1	2
	3	4	5	6	7	8
	9	10	11	12	13	14
	15	16	17	18	19	20
	21	22	23	24	25	26
	27	28	29	30		

DÉCEMBRE 2012 DECEMBER

D	L	M	M	J	V	S
						1
	2	3	4	5	6	7
	8	9	10	11	12	13
	14	15	16	17	18	19
	20	21	22	23	24	25
	26	27	28	29	30	31